



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE**

| | |
|---|---|
| Nombre de conseillers en exercice : 39 | Date de convocation : 25 octobre 2024 |
| Nombre de conseillers présents : 28 | |
| Nombre de suffrages exprimés : 37 dont : 9 pouvoirs | |

SEANCE DU 04 NOVEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre du mois de novembre à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à Saint-Priest-Bramefant.

Présents avec voix délibérante :

Denis BEAUVAIS, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, Catherine CUZIN, Patrice DARPOUX, André DEMAY, Claude DENIER, David DESPAX, Fabienne GASTON, Michel GAUME, Cécile GILBERT, Emilie GOURBEYRE, Stéphane HOUSSIER, Guillaume LAURENT, Bernard MANILLERE, Gilles MAS, Pascale MORIN, Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Guy TIXIER, Carmen FUENTES (suppléant de Stéphane BARDIN)

Absents ayant donné un pouvoir :

Roland GENESTIER a donné pouvoir à Bernard MANILLERE, Jean-Luc LAQUENAIRE a donné pouvoir à Denis BEAUVAIS, Jean-Jacques MATHILLON a donné pouvoir à Claude DENIER, Françoise MECHIN-VERNIER a donné pouvoir à Emilie GOURBEYRE, Matéo MOREL a donné pouvoir à Claude RAYNAUD, Nicole PEREZ a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT, Vanessa ROLLET a donné pouvoir à Luc CHAPUT, Thierry SEGUIN a donné pouvoir à Pascale MORIN, Brigitte BILLEBAUD a donné pouvoir à Fabienne GASTON

Absents représentés :

Stéphane BARDIN

Absents :

Pascal LABBE, Pierre LYAN

Secrétaire de séance : Michel GAUME

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2024_151 : Crèche - Projet de création de microcrèche sur le secteur de Randan

Autres domaines de compétences - Autres domaines de compétences des communes

Rapporteur : Didier CHASSAIN

Par sa délibération n°2024-123, le conseil communautaire a décidé d'étudier la faisabilité d'une crèche sur le secteur de Randan.

Il convient désormais, pour poursuivre l'étude, de se positionner sur la commune d'accueil de la potentielle microcrèche. Deux communes ont été pré-identifiées, à savoir Randan et Saint-Sylvestre-Pragoulin. Les deux communes présentent leurs projets respectifs.

Sur proposition du président, un vote est organisé à bulletins secrets.

Les résultats du vote sont les suivants :

37 votants

Randan : 26 voix

Saint-Sylvestre-Pragoulin : 9 voix

Blancs : 0

Nuls : 2

→ **Le conseil communautaire, à l'unanimité décide :**

- de débiter une étude pour la création d'une microcrèche sur la parcelle AI 531 de la commune de Randan.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Et ont signé au registre les membres présents

Pour extrait certifié conforme

À Aigueperse, le 14 novembre 2024
Le président, Claude RAYNAUD
Original électronique signé électroniquement

